

Dieu est en colère

2 Samuel 21.1-14

"Je m'appelle Joël Censier, j'ai 52 ans et trente ans de police derrière moi.

Un de mes enfants, Jeremy, a été tué par un groupe de jeunes, alors qu'il rentrait à la maison. Ces jeunes, pour certains « bien connus des services de police », se sont déchaînés sur Jeremy, simplement parce qu'il était « fils de flic ». A dix contre un, ils l'ont tué avec une « barbarie inimaginable », selon les témoins et les médecins légistes.

Vous en avez sans doute entendu parler à la télévision, ou dans les journaux. C'était à Nay, une ville du Sud-Ouest, le 22 août 2009.

Pour Corinne, mon épouse, et pour moi, la vie s'est arrêtée ce jour-là. Nos nuits et nos jours ne sont plus qu'une succession de cauchemars insupportables. Jusqu'à la fin de nos jours, nous pleurerons cet enfant que rien ni personne ne pourra nous rendre.

...

Ce n'est pas parce que notre enfant est mort que nous avons décidé de lancer cet appel. Si je vous parle aujourd'hui, c'est à cause de ce qu'il s'est passé après. Car cela concerne tous les citoyens qui, un jour peut-être, auront affaire comme nous à la Justice. Et nous ne voulons pas que d'autres connaissent ce que nous avons connu.

...

Comme beaucoup de victimes, nous avons cru que la Justice allait nous défendre. Qu'elle allait tout faire pour poursuivre les assassins. Ou qu'elle allait, au minimum, essayer de les empêcher de recommencer. Mais non, ce fut TOUT LE CONTRAIRE.

Dès les premières heures de la procédure, la Justice s'est rangée du côté des assassins.

...

Toute poursuite pour meurtre a été abandonnée contre eux. Les magistrats ont déclaré qu'ils ne retiendraient que le délit de « violences volontaires ayant entraîné une interruption de travail supérieure à huit jours ».

Oui, vous avez bien lu : une « interruption de travail supérieure à huit jours ». Un des délits les moins graves du code pénal. Alors que notre fils est mort !

Mais le pire était à venir.

Le 16 septembre dernier, c'est-à-dire il y a un mois, la Justice a décidé de relâcher pour « vice de forme » le dernier qu'elle détenait encore. Cet individu est pourtant le danger public qui a avoué être l'auteur de multiples coups de couteau sur notre fils : un coup qui a transpercé son cœur, un coup qui a traversé sa boîte crânienne, et d'autres encore qui l'ont défiguré.

Mais la Justice l'a libéré pour « vice de forme » !"

(<http://www.pacte2012.fr/>)

Voilà un des témoignages récents qui montre à quel point l'homme a besoin de vivre dans la justice. C'est inné. Nous avons ce besoin de voir la justice fonctionner correctement. Pour nous et pour les autres.

Ce Joël Censier est en colère à cause de l'injustice qu'il subit, lui et sa femme.

Si la justice française ne fait pas toujours aussi bien son travail, la Bible nous parle du Créateur qui, lui, est entièrement Juste. La justice, il la maîtrise parfaitement. Rien ne passe inaperçu aux yeux de Dieu. Dans quantité de passages bibliques, il est mention de la colère de Dieu. La colère de Dieu est la manifestation de sa justice. C'est ce que nous apprend le texte que nous allons lire en 2 Samuel 21.

Nous allons voir :

1. Les manifestations de la colère de Dieu
2. Les raisons de la colère de Dieu
3. La fin de la colère de Dieu

1. La manifestation de la colère de Dieu

« Pendant le règne de David, une famine sévit pendant trois années. » v1

On entre ici, à partir du chapitre 21 et jusqu'à la fin, dans l'appendice du livre de 1 et 2 Samuel. Il s'agit de certains faits importants et de 2 cantiques de David placés tout à la fin de 2 Samuel. Voici un aperçu de cet appendice :

- La colère de Dieu lié au massacre des gabaonites. 21.1-14
 - Les exploits des guerriers de David 21.15-22
 - Cantique de David. 22
 - Cantique de David. 23.1-7
 - Les exploits des guerriers de David 23.8-39
- La colère de Dieu lié au recensement de David. 24

Celui qui a écrit 1 et 2 Samuel a donc organisé ces derniers chapitres selon un procédé littéraire très utilisé dans les écrits juifs. On voit clairement des parallèles : la colère de Dieu, les exploits des guerriers de David. Et au centre, le message le plus important : deux cantiques de David à la gloire de l'Eternel.

Les 2 récits en début et en fin de cet appendice ne sont pas rapportés de manière chronologique. Le récit que nous allons étudier ce matin se déroule en fait après l'acte de bienveillance de David envers Mephiboschet, quand le roi l'invite à venir manger chaque jour à sa table, et quelque part avant la rébellion d'Absalom, donc entre 2 Samuel 10 et 15.

C'est pour cela que notre récit commence par « Au cours du règne de David... » indiquant qu'à partir d'ici commence l'appendice, qui vient clôturer les livres d'1 et 2 Samuel.

Lecture v1.

Nous apprenons qu'une famine s'abat sur le peuple de Dieu. Cette famine dure 3 ans. Et David fait ce que tout chrétien ferait en demandant à Dieu : « pourquoi ? Pourquoi faire souffrir tant de personnes ? Pourquoi des milliers d'Israélites doivent-ils souffrir ? Qu'est-ce qui ne va pas ? ».

David ne se contente pas de demander la raison de cette famine une seule fois à Dieu, il

insiste, il recherche l'Eternel, nous dit le texte.

Je pense que Dieu a mis un certain temps à répondre à David, si bien que durant 3 ans, la colère de Dieu s'est déversée sur le pays d'Israël, jusqu'à ce que Dieu soit apaisé, jusqu'à ce que Dieu soit satisfait. Nous allons en parler plus tard.

Dieu est en colère, et sa colère se manifeste durant plusieurs années sur toute la population d'Israël.

Une partie de la souffrance qu'un peuple, ou même un pays entier subit, peut être la manifestation de la colère de Dieu. Nous voyons tout au long de la Bible que la colère de Dieu peut toucher un individu, une famille, une ville ou une nation toute entière.

Mais la colère de Dieu est-elle juste ? Comment comprendre la colère de Dieu ?

Voici une définition de la colère de Dieu : « la colère de Dieu est une rétribution qui rétablit la justice là où régnait l'injustice, faisant ainsi valoir la bonté de Dieu. » Dictionnaire de théologie biblique, Excelsis.

C'est une question de justice. Comme nous l'avons vu en introduction. Le fait de rendre justice est une expression de bonté et d'amour. Joël Censier cherche à rencontrer le président de la république pour qu'il soit entendu. Supposons que Nicolas Sarkozy veuille l'écouter en personne et lui faire justice, ce serait un acte de bonté, n'est-ce pas ? Dieu rend justice parce qu'il veut être bon envers nous. Par conséquent sa colère s'abat sur ce qui est injuste, pour que la justice soit rétablie.

Dans l'Apocalypse, la colère de Dieu et de l'Agneau reviennent souvent. Dieu est un Dieu juste, qui rend à chacun selon ses actes.

Ap 6.15-16
Ap 15.1, 16.1-2...

Ne pensons pas que nous y allons y échapper parce que nous sommes quelqu'un de bien, qui ne fait pas trop de mal, qui est bon envers les autres, qui vient régulièrement à l'Eglise ou qui lit sa Bible et fait ses prières. La colère de Dieu touche tout homme et juge toutes nos actions, nos motivations et nos pensées les plus secrètes. Parce que Dieu est un Dieu qui ne supporte ni l'injustice ni le favoritisme.

2. Les raisons de la colère de Dieu

Alors l'Eternel répond à David : « Cela arrive parce que Saül et sa famille sanguinaire ont fait périr les Gabaonites. » v1

Les Gabaonites, ça vous dit quelque chose ?

Au temps de Josué, lorsque tout le peuple de Dieu venait pour conquérir le pays de Canaan, ce peuple, les Gabaonites, avait rusé par crainte d'Israël.

Les israélites menaient victoire sur victoire et s'emparaient rapidement du pays de Canaan. Alors, les Gabaonites, habitants du pays qui allait être conquis, mirent sur pied une ruse pour échapper à la mort. Ils se firent passer pour un peuple lointain qui avait parcouru des milliers de kilomètres pour conclure une alliance de paix avec Israël.

Malheureusement Josué et les anciens d'Israël tombèrent dans le panneau et crurent au mensonge des Gabaonites, qui en définitive, habitaient tout près.

Quand ils s'en aperçurent, c'était déjà trop tard. Israël fut obligé de respecter son alliance, et les Gabaonites furent soumis à des corvées, comme esclaves, mais ils restèrent en paix avec Israël. Et même, Israël les protégea lorsqu'ils étaient attaqués. C'est dire le respect de l'alliance entre les 2 peuples.

Mais pour Saül, qu'importait les alliances conclues, les Gabaonites étaient des païens qui méritaient la mort ! Nous n'avons pas d'autres passages bibliques qui rapportent ce génocide. Mais ce qui ressort de notre texte, c'est qu'en faisant mourir presque la totalité des Gabaonites, Saül était coupable d'avoir rompu l'alliance de paix conclue 400 ans auparavant.

Comme nous l'avons vu par rapport au péché de David en tuant Urie et en commettant l'adultère avec Bath-Schéba, les conséquences de nos péchés peuvent retomber de manière dramatique sur les autres. Ici, un péché commis plus de 2000 ans auparavant par un homme qui est maintenant mort, a des conséquences sur toute une nation !

On ne joue pas avec le péché. Le péché attire un jour ou l'autre la colère de Dieu. Dieu ne peut pas laisser un seul péché non puni. Et heureusement que Dieu est parfaitement juste en punissant chaque péché ! Parce que nous pouvons croire avec assurance que toute la justice sera un jour entièrement accomplie.

Il arrive que Dieu juge dès maintenant, comme c'est le cas dans notre récit. Mais la Bible nous annonce aussi un jour où sa colère se manifestera sur toute la terre, comme on le lit en Apocalypse, et alors tous les péchés seront jugés pour tout homme et toute femme.

Romains 1.18 : « La colère de Dieu se révèle du ciel contre toute impiété et toute injustice des hommes ». v29 : « Ils sont remplis de toute sorte d'injustice, de méchanceté, de soif de posséder et de mal. Leur être est plein d'envie, de meurtres, de querelles, de ruses, de fraude et de perversité. » v32 : « Et bien qu'ils connaissent le verdict de Dieu déclarant dignes de mort les auteurs de tels actes, non seulement ils les commettent, mais encore ils approuvent ceux qui agissent de même. »

2.2-3 : « Nous savons que le jugement de Dieu contre ceux qui agissent ainsi est conforme à la vérité. Et penses-tu, toi qui juge les auteurs de tels actes et qui les fais aussi, que tu échapperas au jugement de Dieu ? »

Qu'il est terrible de tomber entre les mains du Dieu vivant !

3. La fin de la colère de Dieu

Nous avons jusqu'à présent parlé de la justice implacable de Dieu. Et ce message est terriblement culpabilisant quand nous le réalisons ! Oui, nous sommes pécheurs, oui, nous faisons partie de ces hommes et ces femmes qui attirent par leurs actes et leurs pensées la colère de Dieu. Et non, nous ne serons jamais assez bons pour esquiver la juste colère de Dieu qui touche tout homme !

Mais il y a une solution.

V3-9 : « David demanda aux Gabaonites: —Que puis-je faire pour vous? Comment pourrais-je expier le mal que vous avez subi, afin que vous bénissiez le peuple qui appartient à l'Éternel ?

Les Gabaonites lui répondirent: —Ce n'est pas avec de l'argent ou de l'or que pourra se régler notre différend avec Saül et sa famille, et il ne nous appartient pas de faire mourir quelqu'un en Israël. Le roi leur dit: —Que demandez-vous donc? Je ferai pour vous ce que vous demanderez.

Ils répondirent au roi: —Cet homme voulait nous exterminer et il avait projeté de nous faire disparaître de tout le territoire d'Israël. Livre-nous donc sept de ses descendants, et nous les pendrons devant l'Éternel à Guibeà où résidait Saül, l'Élu de l'Éternel.

Le roi déclara: —Je vous les livrerai.

Mais le roi épargna Mephiboeth, fils de Jonathan, petit-fils de Saül, à cause du pacte qu'il avait conclu par serment au nom de l'Éternel avec Jonathan. Il fit donc arrêter Armoni et Mephiboeth, les deux fils que Ritspa, fille d'Aya, avait donnés à Saül, ainsi que les cinq fils que Mérah, fille de Saül, avait donnés à Adriel, fils de Barzillai, de Mehola. Il les livra aux Gabaonites qui les pendirent sur la colline devant l'Éternel. Tous les sept succombèrent ensemble; ils furent mis à mort aux premiers jours de la moisson, au début de la récolte de l'orge. »

v3 : « Avec quoi pourrais-je faire expiation afin que vous bénissiez l'héritage de l'Éternel ? » - l'héritage de l'Éternel, c'est le peuple d'Israël -.

David veut « faire expiation ». Qu'est-ce que c'est l'expiation ?

Le mot expiation est une traduction de l'hébreu qui signifie « couvrir ». Un péché expié est un péché qui est ôté de la vue de Dieu, qui est couvert. « Heureux celui dont la transgression est pardonnée et dont le péché est couvert » nous dit David au Psaume 32.1.

Donc le souhait du roi David est de couvrir le péché commis par Saül pour que la colère de Dieu cesse. Et il a bien raison parce que la famine continue certainement de faire des victimes.

David parle donc avec les Gabaonites pour leur proposer de faire justice.

Les Gabaonites se contentent de 7 descendants de Saül tués, et cela les satisfait.

7 fils de Saül sont donc pendus, les Gabaonites n'ont plus rien contre le peuple d'Israël, et nous lisons au verset 14 : « Dieu fut apaisé envers le pays ».

La faute de Saül a été expiée, couverte, la justice a été manifestée aux yeux de Dieu et aux yeux des Gabaonites. L'affaire est réglée. L'injustice a été payée. Dieu n'est plus en colère contre le peuple d'Israël.

Conclusion :

Même si ce récit s'est déroulé 3000 ans en arrière, nous pouvons en dégager plusieurs conclusions pratiques :

1. Chaque péché que nous commettons est connu par Dieu et attire forcément sa colère. Aucune faute, aucune transgression de la Loi de Dieu ne peut demeurer impunie.

2. Chaque péché que nous subissons est connu par Dieu. Il peut rendre justice dès maintenant, ou dans quelques mois ou années. Mais ce qui est sûr, c'est qu'il rendra parfaitement justice. Toute injustice que nous pouvons subir au travail, dans la famille, par les amis... sera un jour jugée par Dieu.

3. Seule l'expiation peut couvrir nos péchés et apaiser la colère de Dieu.

Romains 3.23-26 : « Tous ont péché, en effet, et sont privés de la glorieuse présence de Dieu, et ils sont déclarés justes par sa grâce; c'est un don que Dieu leur fait par le moyen de la délivrance apportée par Jésus-Christ.

C'est lui que Dieu a offert comme une victime destinée à expier les péchés, pour ceux qui croient en son sacrifice. Ce sacrifice montre la justice de Dieu qui a pu laisser impunis les péchés commis autrefois, au temps de sa patience. Ce sacrifice montre aussi la justice de Dieu dans le temps présent, car il lui permet d'être juste tout en déclarant juste celui qui croit en Jésus. »

28 : « Voici donc ce que nous affirmons: l'homme est déclaré juste par la foi sans qu'il ait à accomplir les oeuvres qu'exige la Loi. »

Avez-vous recherché Jésus pour lui demander de couvrir vos péchés ? Avez-vous fait ce pas de foi qui consiste à croire dans le sacrifice que Jésus a accompli pour vous, vous libérant de la culpabilité ?

Celui qui a foi en Jésus peut s'approcher de Dieu avec une conscience pure, sans aucune culpabilité. Dieu n'a plus aucune accusation ni quelconque reproche à nous faire si nous avons placé notre confiance en Jésus. Jésus a entièrement satisfait la colère de Dieu en mourant à la croix. Nous n'avons plus rien à prouver aux yeux de Dieu.

4. Celui qui est couvert par le sang de Jésus n'a aucune raison de se croire supérieur ni de juger les autres d'une quelconque manière.

Malheureusement, les chrétiens sont plus vus comme des personnes qui jugent, qui condamnent, qui accusent, qui montrent du doigt que comme des personnes qui aiment, qui font grâce et qui libèrent au nom de Jésus.

Jésus l'a déclaré : « Dieu n'a pas envoyé son Fils dans le monde pour juger le monde, mais pour que le monde soit sauvé par lui. » Jean 3.17

Nous sommes encore dans le temps de la grâce. Apportons la grâce, comme Dieu fait grâce. Nous sommes fils et filles de Dieu, et Dieu a déversé en nous son Esprit pour nous rendre capables de vivre comme Lui.

A Lui soit la gloire, lui qui couvre nos péchés par le sacrifice de Jésus et qui nous rend aptes à le servir par son Esprit vivant en nous.